

N° 4-3

# BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



# DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

# du 2 avril 2021

### **AVIS ET PUBLICATION:**

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET / SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ETAT
- SOUS-PREFECTURES :
  - Reims
- SERVICES DECONCENTRES
  - DIRECCTE

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture <u>www.marne.gouv.fr</u> (rubrique - Publications).

# **SOMMAIRE**

# Délégations de signature du préfet / Subdélégations des chefs de service de l'Etat

- Arrêté n° DS 2021-023 du **1° avril 2021** portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du travail et des solidarités de la Région GRAND EST

## **SOUS-PREFECTURES**

# Sous-Préfecture de Reims

p 7

-Arrêté préfectoral n° 2021/SPR/PST/01 du **31 mars 2021** portant autorisation d'appel à la générosité publique au profit du fonds international pour la protection des animaux « IFAW »

<u>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)</u>

<u>Unité départementale de la Marne</u>

p 8

- Décision d'intérim du **1°** avril **2021** du Responsable de l'unité de Contrôle de la Marne UC1 Châlons-en-Champagne

# Délégations de signature du préfet / Subdélégations des chefs de service de l'Etat



DS 2021-023

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Région GRAND EST

Le Préfet du département de la Marne,

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

# VU:

- Le code du commerce ;
- Le code de la consommation ;
- Le code de l'environnement :
- Le code de la sécurité sociale ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code du tourisme ;
- Le code du travail ;
- Le code rural et de la pêche maritime ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6;
- La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1<sup>er</sup>;
- Le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;
- Le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure :
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration;
- Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives;
- Le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est;
- Le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat ;
- Le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE Préfet du département de la Marne;
- Le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations;

1, rue de Jessaint - CS 50431-51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE-Téléphone 03.26.26.10.10

- L'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant M. Jean-François DUTERTRE Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Région GRAND EST à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée de quatre ans avec une période probatoire de deux mois;
- L'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 fixant le ressort territorial des directions de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités en matière d'enquêtes relatives aux pratiques à caractère anticoncurrentiel et aux produits vitivinicoles;
- L'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure :
- L'arrêté du 7 juillet 2004 relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques;
- La circulaire conjointe NOR IOCA1125950C (N°1399) du 18 octobre 2011 des Ministres de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie relative au transfert de certaines attributions touristiques aux DREETS;
- L'arrêté du 31 mars 2021 de M<sup>me</sup> la Préfète de la région Grand Est portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est:

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,

# ARRETE

#### ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée à M. Jean-François DUTERTRE Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Région GRAND EST, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, dans le département de la MARNE :

### Métrologie légale

- approbation du système d'assurance qualité mis en œuvre par le fabricant ou le réparateur pour la vérification primitive des instruments:
- approbation du système d'assurance qualité mis en œuvre par l'installateur pour la vérification de l'installation d'un instrument;
- agrément du système d'assurance qualité des organismes de contrôle;
- dérogations lorsque les conditions techniques et d'usage d'un instrument ne permettent pas de respecter la réglementation;
- retrait ou suspension d'agrément.
- agrément des organismes prévus par les arrêtés réglementant les catégories d'instruments de mesure;
- attribution de marque d'identification ;
- agrément des installateurs, réparateurs de chronotachygraphes et des centres de vérifications périodiques;
- agrément des organismes pour la vérification périodique des taximètres;
- décisions d'approbation de plans de camion-citeme ;
- décisions d'agrément de plans de réservoir de stockage de liquides autres que les vins et alcools;
- agrément d'organismes pour la réparation, l'installation, l'inspection des chronotachygraphes numériques.

1, rue de Jessaint - CS 50431- 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE- Téléphone 03.26.26.10.10

Décisions, actes et correspondances relevant des attributions de la DREETS en matière de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs :

- Produits vitivinicoles, spiritueux, vins aromatisés et produits et matériels susceptibles d'être utilisés pour leur élaboration, leur traitement et leur manipulation tels que définis par les règlements communautaires;
- Arrêté de fermeture ou cessation d'activités (L.521-5 du code de la consommation);
- Suspension de la mise sur le marché de produits reconnus nonconformes ou susceptibles d'être dangereux (L.521-7 du code de la consommation);
- Utilisation à d'autres fins, réexportation, destruction des produits dont la mise en conformité n'est pas possible L.521-10 du code de la consommation);
- Injonction de procéder à des contrôles (L.521-12 du code de la consommation);
- Exécution des contrôles d'office suite à l'injonction (L.521-13 du code de la consommation);
- Obligation de fournir des mentions d'avertissement (L.521-14 du code de la consommation);
- Suspension de la mise sur le marché des produits non déclarés, non autorisés, non enregistrés, (L.521-16 du code de la consommation);
- Sanction administrative relative à la mise sur le marché de produits dont la non-conformité à la réglementation a été établie par analyse ou essai d'un échantillon prélevé (L.531-6 du code de la consommation);

#### Développement économique :

#### Tourisme:

Décisions, actes et pièces justificatives de dépenses prévues en application du code du tourisme et relatifs à l'attribution des marques « Tourisme et handicap » et « Qualité tourisme » (3<sup>ème</sup> voie).

## ARTICLE 2: Sont exclus du champ de la présente délégation :

- les correspondances et décisions administratives adressées :
  - ✓ à la Présidence de la République et au Premier Ministre ;
  - ✓ aux Ministres et aux cabinets ministériels ;
  - ✓ aux Parlementaires ;
  - ✓ aux Présidents des Conseils Départemental et Régional :
- les actes relatifs au contentieux administratif pour les décisions relevant de la compétence du Préfet de la MARNE;

## ARTICLE 3:

M. Jean-François DUTERTRE Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Région GRAND EST peut, sous sa responsabilité, subdéléguer tout ou partie de la compétence conférée par le présent arrêté, et dans les limites de l'article 2, dans les conditions fixées par l'article 44 du décret N°2004-374 susvisé.

I, rue de Jessaint - CS 50431- 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE- Teléphone 03,26,26,10,10

William Marine William B

ARTICLE 4:

Le présent arrêté abroge les arrêtés n°DS 2021-023 et n°DS 2021-024 du 1er mars 2021.

ARTICLE 5:

Le Secrétaire Général de la préfecture de la MARNE et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région GRAND EST sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 1er avril 2021

Le Préfet.

Pierre N'SAHANE

1, rue de Jessaint - CS 50431- 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE- Téléphone 03,26.26.10.10

#### SOUS-PREFECTURES

# Sous-Préfecture de Reims



Sous-préfecture de Reims Pôle sécurités et territoires Arrêté préfectoral n° 2021/SPR/PST/01 en date du 31 mars 2021

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité publique au profit du fonds international pour la protection des animaux «IFAW»

#### Le Préfet de la Marne

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi nº 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 40 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1922 au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique :

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ; Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de représentation de compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Considérant la demande en date du 30 mars 2021, reçue en sous-préfecture le 31 mars 2021 et présentée par son président, Monsieur Mark Tyrell BEAUDOUIN pour le fonds de dotation dénommé « fonds international pour la protection des animaux » ou «IFAW»;

Considérant que la demande présentée par le fonds de dotation est conforme aux textes en vigueur, Arrête :

Article 1st

Le fonds de dotation dénommé « fonds international pour la protection des animaux » ou «IFAW» est autorisé à faire appel à la générosité publique pour la période comprise entre le 1\* avril 2021 au 31 mars 2022.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de ; « préserver, protèger, améliorer et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de leur vie sauvage ; de défendre les animaux maltraités ou en voie de disparition ; de participer à la communication et l'information concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition ; d'apporter le soutien financier aux actions de IFAW-France.»

Les modalités d'appel à la générosité publique sont les suivantes : envoi de messages électroniques et de courriers, des appels téléphoniques ou encore par le biais d'un site internet et différents médias (réseaux sociaux, journaux, tracts, plaquettes, revues, radio, émissions télévisées etc).

#### Article 2

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 30 juillet 1993.

#### Article 3

La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité publique.

#### Article 4

Le sous-préfet de Reims est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, accessible sur le site internet de la préfecture et notifié à la présidente du fonds de dotation visé à l'article 1" du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation

Le sous-préfet de Reims

Jacques LUCBEREILH

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en champagne dans le détai de deux mois.

Sous-préfecture de Reims-Place Royale- BP 2514- 51071 Reims Cedex

### **SERVICES DECONCENTRES**

# DIRECCTE - Unité départementale de la Marne



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est

Egalité Egalité Exercisis

#### DECISION

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est

Vu le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 25 mars 2021, portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est,

#### DECIDE

Article 1 : L'intérim du responsable de l'unité de contrôle n° 1 de la Marne (Châlons-en-Champagne), est confié, du 1° avril au 30 juin 2021, à monsieur Claude Monsifrot, directeur adjoint du travail, responsable d'unité contrôle au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges.

Article 2: Les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne et des Vosges et le responsable du pôle travail de la DREETS du Grand Est sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Marne.

Fait a Strasbourg, le 1" avril 2021

Jean-François DUTERTRE

# Copie à :

- Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne
- M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges
- M. le responsable du pôle politique du travail de la DREETS du Grand Est